ADVIS D'ESTAT A LA REYNE,

Sur le gouuernement de sa Regence.



M. DC. XLIX.



ADVIS D'ESTAT A LA REYNE, *sur le gouuernement de sa Regence.*

MADAME,

L'estat des affaires presentes est tel, qu'il oste le moyen à ceux qui s'adressent à Vostre Majesté pour l'en informer, d'vser de longues prefaces enrichies des beautez que l'art de bien dire fournit aux personnes disertes & eloquentes. Et V. M. excusera celuy qui prend la hardiesse de luy adresser cette lettre, si estant pressé par la mauuaise constitution du temps, il obmet ces discours estendus, & remplis pour l'ordinaire de paroles qui ne concluent rien. Ils ne sont bons que pour preparer l'esprit de ceux à qui l'on s'adresse ; & dans l'affaire dont il s'agit, V. M. est plus que preparée à considerer à quel poinct est presentement reduite cette Monarchie. Il n'est plus question d'aduertir V. M. qu'elle éuite le precipice, dautant qu'elle s'y trouue aujourd'huy ; mais seulement de trouuer les expediens, pour ne pas tomber iusques dans les abysmes d'vne derniere desolation. V. M. doit à sa qualité ce soin & cette diligence. Elle est veufue & mere de Roys de France, & le fruict qu'elle doit se proposer de recueillir pendant sa Regence, est la gloire d'auoir conserué au Roy son fils son Estat, & de le luy rendre entier entre ses mains au temps de sa majorité. Les Conseillers dont elle s'est seruie, ont esté obligez par l'honneur qu'ils ont receu d'elle, & par toutes les autres raisons de leur deuoir, de conspirer à vne si heureuse & honorable fin. Et s'ils ont diuerty les bonnes & sainctes resolutions de V. M. & si leurs conseils artificieux luy font perdre la gloire qu'ils deuoient procurer de tout leur pouuoir, & qu'ils ayent terny le lustre de vostre Regence ; ils ne pourront iamais éuiter parmy les gens de bien

le iuste reproche d'ingratitude, & de trahison; quoy que peut-estre la clemence de V. M. veüille les espargner à l'aduenir, & ne repeter point sur eux ce qu'ils auront rauy par de si detestables crimes. Lors que le Roy defunct (d'heureuse memoire) deceda, & que le Parlement de Paris declara V. M. seule Regente, sans l'obliger aux conditions portées par le testament du feu Roy, cet Estat se trouuoit engagé dans vne guerre estrangere, la plus longue & la plus fascheuse qu'il ait iamais supportée, & l'on peut adjouster, la plus ruineuse de toutes les precedentes; quoy qu'en apparence nos prosperitez ayent esté extraordinaires, & nos aduantages plus grands, que tous ceux que nos Roys auoient cy-deuant remportez sur leurs ennemis. V. M. sçait les motifs du Cardinal de Richelieu qui l'a émeüe, fomentée par plusieurs traitez pour la rendre eternelle, & continuée de propos deliberé iusques à sa mort; dont l'embrasement a esté tel, & s'est estendu si loin, que non seulement toute la France, mais toute l'Europe en demeureront défigurées dans la suite de plusieurs siecles. Nous auons veu V. M. dans la premiere année de sa Regence enuoyer des Ambassadeurs à Munster, auec plein pouuoir de conclure la paix. Nul ne doute de la sincerité des intentions de V. M. & que son dessein ne fust de faire reüssir cette negotiation à vne seure & honorable paix pour cet Estat. L'on esperoit aussi que ceux du ministere desquels elle se seruoit par deçà, contribueroient leur affection & leurs soins pour conduire cette affaire tant desirée à vn entier accomplissement, & l'on a creu quelque temps qu'ils secondoient les pieuses pensées & le sainct propos de V. M. Cependant le progrez de cette Conference, & les diuerses rencontres contre lesquelles on a souuent fait eschoüer nos esperances, ont remply de confusion tous les esprits, qui auec indignation ont veu que l'on trompoit effrontément la France, & toute la Chrestienté. Le Cardinal Mazarin, MADAME, qui seul a eu en ses mains le secret de cette negotiation, & par les ordres duquel toutes les demandes & propositions ont esté faites à Munster, a paru souhaiter la paix, & de proceder sincerement en la conduite d'vne affaire si importante, pendant que l'on a traicté les préliminaires, & que les parties interessées instruisoient l'Assemblée & les mediateurs des interests qu'ils auoient à conseruer dans le Traicté general. Les longueurs qu'il a affectées à dessein, par les incidens iettez à la trauerse pendant ce temps-là,

n'estoient

n'estoient point mal interpretées. Mais lors que l'on a veu qu'à l'exemple des chicaneurs de mauuaise foy, il a si souuent mis hors d'estat d'vne tant desirée conclusion ce traité de paix, & par de nouuelles demandes de choses inutiles à ce Royaume, & sans lesquelles il subsistoit seurement dans ses aduantages, il a esloigné nostre repos, & celuy de toute la Chrestienté; il n'y a eu aucun de vos subjets, MADAME, qui n'ait gemy & souspiré, voyant l'Estat abandonné à la conduite d'vn esprit ennemy capital de la tranquillité publique. Que si neantmoins par vne bonne conduite il eust sceu conseruer le dedans du Royaume en pouuoir de continuer la guerre, toute la France auroit attendu patiemment la majorité du Roy, & se seroit consolée de l'esperance, que maniant luy-mesme ses affaires, il auroit recogneu le besoin que tous ses subjects, languissans sous le faix des charges & impositions, ont de ioüir d'vn peu de tranquillité & de repos, pour guarir les playes qu'ils ont receües de la verge de l'exacteur. Ie ne doute point, MADAME, que s'il eust pleû à Dieu de prolonger les iours du feu Roy, apres qu'il l'eut deliuré de la tyrannie du Cardinal de Richelieu, vsurpateur de l'authorité Royale sous le beau nom de premier Ministre, que sa Majesté n'eust trauaillé puissamment à donner la paix à ses peuples, & à laisser au Roy son fils & successeur l'Estat pacifié tant au dedans qu'au dehors. Il préuoyoit que par son indisposition & sa santé presque déplorée, le Royaume estoit prest de tomber entre les mains d'vn Roy mineur, pour lequel asseurer & la Monarchie contre les euenemens douteux d'vne longue guerre, & pour soulager V. M. des peines & des soins qu'elle luy cause, & aussi pour donner loisir aux peuples de respirer & reprendre de nouuelles forces, il auroit mis fin à la guerre, & aux desordres qu'elle a introduits entre nous. Vostre Majesté n'ignore pas auec quelle prudence les deux plus grands Monarques de l'Europe, ayeuls de vos Majestez, conclurent la paix de Veruins en l'an 1598. Le Roy Henry le Grand, apres auoir par sa valeur & prudence incomparables, restably cette Monarchie, qu'vne longue guerre auoit esbranlée, estant redouté de toute l'Europe, maistre absolu dans vn Estat plein d'hommes & d'argent, & en puissance (apres auoir recouuré le sien) d'estendre encores ses conquestes sur le païs de ses ennemis, préfera prudemment la paix à la continuation de la guerre, afin d'establir l'ordre dans son Estat, l'affermir, & soulager

ses peuples. Et Philippes Roy d'Espagne, Prince tres-sage & prudent, préuoyant que sa vie ne pouuoit estre de longue durée, voulut laisser son fils (bien qu'il fust majeur) en paix auec ses voisins. Que si tels & si grands Princes, dont la prudence a esté admirée de toute l'Europe, ont donné la paix à leurs Royaumes en ces temps-là, dont chacun sçait les conjonctures, il estoit bien plus necessaire à l'estat present des affaires de ce Royaume, de la rechercher serieusement, & la conclure honorablement, comme le Cardinal Mazarin l'a pû faire. Certainement, Madame, si Vostre Majesté fait quelque petite reflexion sur la conduite de ce Ministre d'Estat, elle cognoistra clairement qu'elle n'en a receu aucun bon ny fidele seruice; qu'il a abusé de sa bonté, & qu'il n'a eu pour fin dans toute son administration, que de satisfaire à ses passions, & à son interest particulier. Toute l'Italie l'a publié, & le publie encores, qui transportée d'estonnement de voir cet homme tenir le timon de cet Empire, regarde auec mépris & indignation les mouuemens déreglez de son esprit, incompatibles auec la prudence & la sagesse. Les contradictions & contrarietez dans lesquelles il est tombé apres l'élection du Pape Innocent X. sont si publiques, & si bien recogneües de tout le monde, que mal-aisément peuuent-elles estre excusées par le plus fin & delié compilateur de Panegyriques. Il a dans le commencement, & de tout son pouuoir, diffamé cette élection, comme faite par des voyes de simonies, & pratiques deshonnestes. Il a au mesme temps deshonoré par écrit public le Cardinal Antoine Barberin, & il a noircy sa reputation, l'accusant de trahison, & de perfidie. Mais comme cet esprit, qui n'est ny graue, ny serieux, n'a pas plus de soin de sa reputation que de celle d'autruy, il fait rechercher le Pape aussi legerement qu'il l'auoit offensé, & malicieusement deshonoré comme simoniaque. Il donne au Cardinal Pamfilio l'Abbaye de S. Pierre de Corbie, & fait pratiquer la Signora Olympia belle-sœur du Pape; le tout afin d'obtenir de sa Saincteté le chapeau de Cardinal pour son frere, Moine Dominicain. Cette negotiation luy manqua, & reüssit tres-mal, tant à cause qu'il auoit offensé le Pape, voulant mettre la validité de son élection en doute, qu'aussi par la mauuaise conduite de son frere, qui poussé d'vne furieuse & enragée ambition, fut si imprudent & temeraire de dire tout haut dans l'antichambre de sa S. qu'elle seroit reduite, contre son gré mesme, à le faire Cardinal;

dautant que le Turc entrant en Italie, comme l'on apprehendoit qu'il ne fist alors, la France ne donneroit aucun secours contre les ennemis de la Foy, s'il n'estoit compris dans la premiere promotion. Cette façon d'agir des deux freres irrita tellement l'esprit du Pape, qu'il declara hautement aux Ministres du Roy qu'il ne le feroit point Cardinal. V. M. peut se ressouuenir auec quelle effronterie & impudence, & contre la verité, ce Moine donnoit asseurance par les lettres qu'il escriuoit au Cardinal son frere, que le Pape estoit entierement disposé à luy donner le chapeau, moyennant qu'il pleust à V. Majesté de le nommer à sa Saincteté, & luy enuoyer des lettres de recommandation. Fourberie par luy pratiquée pour engager V. M. dans vne affaire de si haute importance, où la reputation & le credit du Roy doiuent estre ménagez sans les hazarder. En quoy le Cardinal Mazarin s'est monstré tres-imprudent, d'auoir creu si legerement à son frere, de la prud'hommie & bonne conduite duquel il se défioit, & que mesme il mes-estimoit entierement. Ce refus du Pape excita vne passion dans l'esprit du Cardinal Mazarin telle, qu'il se resolut de venger l'affront qu'il auoit receu, & il commença de nouueau à faire ses pratiques, & renoüer l'intelligence auec les Cardinaux Barberins. Il leur offrit la protection du Roy, pour les garentir des recherches que sa Saincteté faisoit contr'eux, accusez d'auoir abusé de l'authorité du Pape Vrbain VIII. leur oncle dans l'administration de l'Estat de l'Eglise. Il les reçoit en France, il les fait venir à la Cour, & contracte alliance auec ceux qu'il auoit declarez ennemis de l'Estat. Il est tres-difficile, MADAME, que Monsieur le Cardinal Mazarin puisse faire approuuer par les sages l'inégalité de son humeur, qui luy a fait faire en si peu de temps des choses si contraires les vnes aux autres; & telle legereté d'esprit en chose de si haute importance, n'est pas compatible auec le bon sens que doit auoir vn premier Ministre d'Estat. Les Princes d'Italie, dont le moindre n'auroit pas voulu se seruir de luy pour Intendant de ses affaires domestiques, bien loin de luy donner l'administration de son Estat, ont iusques icy consideré la France auec estonnement; & n'ont encores pû comprendre comment V. M. & les Princes du sang auiez confié la conduite de l'Estat à ce Ministre, par eux tenu trop foible pour soustenir le faix d'vne si grande Monarchie. Ie supplie aussi tres-humblement V. M. de considerer la suite des actions du Car-

dinal Mazarin, & de ſes entrepriſes en Italie. Non content d'auoir arreſté le cours des pourſuites du Pape contre les Cardinaux Barberins, il voulut en l'année 1646. luy faire peur par l'approche des Armées du Roy aux frontieres de l'Eſtat de l'Egliſe. Il ſe propoſe donc la conqueſte des places maritimes de la Toſcane, occupées par les Eſpagnols, & il fit commencer le Prince Thomas par le ſiege d'Orbitelle. Les plus ſages Politiques d'Italie, auſſi bien que les noſtres, ne pouuoient comprendre quelle vtilité la France receuoit de telles entrepriſes, qui luy faiſoient abandonner la Catalogne, & ſes autres plus importantes affaires; & les plus clair-voyans, qui connoiſſoient la vanité & la legereté de cet homme, ne trouuoient point d'autres motifs de cette impertinente entrepriſe, qu'vn deſſein du Cardinal de monſtrer à toute l'Italie qu'il eſtoit tout-puiſſant en France, & qu'il eſtoit en ſon pouuoir de ioüer à trois dez la bonne fortune de cette Monarchie. Ainſi donc pour donner de la terreur au Pape, il il ſe conduiſit en cette expedition auec autant d'imprudence, & manque de iugement, qu'il en auoit conceu l'idée. Deux mois deuant le ſiege d'Orbitelle, toute l'Italie ſçauoit que les armées de France y deuoient venir; ce qui donna le temps & le moyen aux Eſpagnols de ſ'appreſter pour les y receuoir. Et il ne faut pas que Voſtre Majeſté ſ'eſtonne ſi le Cardinal Mazarin a tenu ſes affaires ſi peu ſecrettes, veu qu'ayant tout le fort de ſes pratiques & de ſes intelligences dans Rome, il y entretient grand nombre de penſionnaires Italiens, auſquels il ſe confie trop facilement, ſans faire reflexion ſur la façon de viure du pays, & du meſtier qui ſ'y fait, que luy-meſme a exercé, de ſeruir d'eſpies pour les Patrons qui regnent. Et de cette profeſſion les trois quarts de la ville de Rome tirent leur ſubſiſtance; & ils croiroient manquer à leur deuoir, trahir leur fortune, & ruiner les pretenſions qu'ils ont aux dignitez du pays, ſ'ils ne rendoient pluſtoſt ſeruice au Cardinal Patron, qui les paye en qualité d'eſpions, & les nourrit dans leurs eſperances, que d'eſtre fideles à vn amy & bien-faicteur. Peut-eſtre que l'on ne ſe trompera pas de dire, que le Moine Mazarin ayant eu participation du ſecret de cette affaire par quelqu'vn de ſes amis François, & domeſtique du Cardinal ſon frere, & ſon confident intrinſeque, l'aura publié pour eſtonner le Pape, & par ſa promotion au Cardinalat, l'obliger à préuenir, & conjurer cette tempeſte trop voiſine de ſes Eſtats. Que Voſtre Majeſté

conſidere

considere encores, s'il luy plaist, le peu de iugement de son Ministre dans la poursuite de cette entreprise. L'armée n'arriua à Orbitelle qu'enuiron la my-May, saison de l'année dans laquelle commencent les grandes chaleurs delà les Monts, & l'air des costes maritimes de Sienne deuient entierement pestiferé; de sorte que c'estoit enuoyer à vne mort ineuitable toute cette milice. Dans cette armée, mise sur pied auec des sommes immenses d'argent, il y auoit manquement des choses principales, & plus necessaires, ce qui rendit inutile toute cette despense. Et encores que le Cardinal Mazarin eût fait des remises de grandes sommes de deniers à Florence & à Sienne, il est tres-vray que l'armée fut mal payée, & que les finances de V. M. furent diuerties ailleurs. Enfin la France reduite à répandre son sang, & la substance de ses peuples, pour satisfaire à la folle passion d'vn estranger, receut vn signalé affront abandonnant le siege d'Orbitelle, & retirant son armée, qui fut peu apres consumée par les maladies contractées dans l'air pestilentieux de ces costes maritimes. Elle souffrit les reproches des Venitiens assaillis par le Turc, qui se plaignirent que par cette entreprise temerairement formée, & mal conduite, ils se trouuoient frustrez du secours des galeres de Monsieur le Grand Duc, & des leuées de gens de guerre, qu'ils eussent pû faire sur les Estats de quelques Princes d'Italie. Le Cardinal Mazarin, qui n'a iamais eu pour veritable fin de toutes ses actions que l'exaltation de sa gloire & de son nom, & principalement dans l'Italie, ne voulut pas en demeurer là. Il fallut que la France fist encores vn effort, & remist vne armée nauale en estat. Il est vray que ce second dessein reussit mieux que le premier, par les conquestes de Piombin & Portolongone: mais certes peu vtiles à la France, & qui donnerent le moyen aux Espagnols de sauuer Lerida, & d'y faire perir vne armée conduite par Monsieur le Comte d'Harcourt. Iusques à present l'on ne s'est point apperceu que ces conquestes ayent empesché le commerce de l'Espagne auec l'Italie, & les hommes & l'argent passent aussi commodément de Cartagene & de Cadis dans les costes de Naple & de Genes, que si nous n'estions point les maistres de ces deux places, qui coustent beaucoup d'hommes & d'argent à entretenir, & dont le Cardinal s'est seruy tres-peu vtilement dans les secours enuoyez à contre-temps aux Napolitains pendant les derniers tumultes. Ie ne veux pas examiner en ce lieu le traité

fait auec Monsieur de Modene l'an 1647. non plus que les raisons qui porterent ce Prince à accepter le Generalat de l'armée de Vostre Majesté, ny aussi s'il est veritable, que les autres Princes d'Italie approuuerent son action, pour se deliurer de la crainte qu'ils auoient de l'enuoy d'vn General François, tel que Monsieur le Prince ou Monsieur le Comte d'Harcourt, qui eussent agy à leur façon accoustumée. Ie ne veux remarquer autre chose que la démarche des trouppes, que l'on fit sortir en campagne, au temps qu'elles deuoient entrer dans les quartiers d'hyuer. Ce fut au mois d'Octobre qu'elles commencerent à marcher; saison de l'année pendant laquelle les pluyes ont accoustumé d'inonder la Lombardie, dont le terrain, qui est gras, estant destrempé, deuient vne boüe, dans laquelle les hommes & les cheuaux demeurent enseuelis. L'effect de cette expedition fut si peu de chose, que vostre armée n'occupa qu'vn petit quartier du pays ennemy vers Casal major; & ce qui y resta de trouppes pour conseruer ce poste, fut contraint de tirer sa subsistance du Mantoüan, Plaisantin, & Modenois, aux despens de vos finances, & non du pays ennemy. Mais que dira-t'on, MADAME, du siege de Cremone, où l'on a consumé & perdu vne campagne, vne armée, & qui pis est, la reputation des armes du Roy? Monsieur le Cardinal ne doit pas, pour se descharger de ce blasme, attribuer la cause à Monsieur de Modene, ou à Monsieur le Mareschal du Plessis-Praslin, estant indubitable qu'ils n'ont agy que selon ses ordres precis; la mode estant venuë en France depuis l'erection en tiltre d'Office de premier, ou plustost vnique Ministre, *Que les Generaux d'armées, fussent-ils outre-mer, doiuent attendre ses ordres pour executer ce que les occasions offrent, voire les plus pressantes, quand mesmes il s'agiroit du salut de tout l'Estat, & que le retardement en causeroit la perte entiere, nonobstant que le Ministre soit absent, & qu'il ne puisse iuger, ny bien entendre ce qu'il conuient faire.* Qu'il vous plaise aussi, MADAME, de ietter les yeux sur vne autre action de ce Ministre estranger; & si V. M. veut penetrer dans ses pratiques & menées, elle verra que pour obtenir le chapeau de Cardinal à son frere, il a employé quatre cens mille liures de vos finances. Elle sçaura qu'il fit porter parole au Pape, que moyennant la promotion de son frere, il ne feroit plus aucune instance à sa Saincteté pour les Collations & Bulles des benefices de Portugal & de Catalogne, encores que les sieges Episcopaux de ces deux Pro-

uinces soient quasi tous vaquans, & que par ce moyen la Religion, & tout l'Ordre Ecclesiastique y souffrent vn détriment notable. C'est là la fidelité, auec laquelle il conserue les interests de l'Eglise & de la Religion, ceux de Vostre Majesté & des alliez de cette Couronne.

Combien peu, MADAME, a-t'il iusques icy reconnu les obligations qu'il a à Vostre Majesté, & à tout cet Estat, pour les prodigieux bienfaits & aduantages qu'il en a receus ? S'il eust agy par les motifs de l'honneur, & qu'il eust eu dans l'ame quelque semence de vertu & principe de generosité, il ne deuoit se proposer autre fin de ses actions & de son ministere, que la conseruation de cet Estat, acheminant la paix à vne heureuse perfection, afin de faire ioüir vos peuples de quelque tranquillité. Mais il paroist éuidemment que le dessein de cet homme a tousiours esté d'en retarder l'accomplissement, s'estant imaginé qu'il deuiendroit inutile à la France, & qu'estãt desia à charge à toute nostre nation, il ne pourroit subsister plus long tẽps, Que n'a-t'il point fait pour en éluder la conclusion ? V. M. qui se reposoit sur sa conduite pour la direction generale de toutes les affaires, ne sçait peut-estre pas qu'vsant d'vne fourberie indigne d'vn Ministre d'vn si grand Estat comme celuy-cy, apres auoir proposé toutes les demandes que faisoit la France, & voyant que les Imperiaux & les Espagnols les accordoient toutes contre son attente, pour empescher l'accomplissement du Traité, il adjousta de nouuelles propositions & demandes. Façon d'agir qui ne conuient qu'à vn trompeur, ou à vn ignorant, qui n'entend pas les affaires qu'il manie. Apres auoir fait declarer aux Princes d'Italie par les Ministres de Vostre Majesté, que la France restitueroit pleinement Casal à Monsieur de Mantoüe apres la ratification du Traité de Munster, il s'aduisa d'vn moyen pour d'autant plus esloigner la paix; qui fut de leur faire dire, que la France desiroit garder cette place à tout le moins l'espace de dix ans. Proposition qui fut tres mal receüe par ces Princes, qui iugerent alors que la France estoit gouuernée par vn Ministre ennemy iuré de la tranquillité publique. Il en adjousta depuis vn autre, que l'on peut dire estre vne des plus impertinentes & extrauagantes productions de son esprit. Il fit demander au Pape, aux Venitiens, à Mõsieur le Grand Duc, & autres, Qu'ils se rendissent les cautions du Traité de paix d'entre l'Empire, la France, & l'Espagne; comme si ces Princes eussent eu entre les mains des ga-

ges, ou qu'il eust esté en leur pouuoir de le faire obseruer. Aussi cette proposition estoit si ridicule, que les Ministres de V. M. n'ont iamais pû en auoir response, quelque instance qu'ils en ayent faite. L'on adjoustera à ces remarques vne autre toute recente, qui est, Que ce Ministre ayant esté contraint, pour ne se pas descouurir entierement, de consentir conjointement auec la Suede ou Traité de l'Empire, (laquelle l'auroit conclu separément à l'imitation des Hollandois) & continuant neantmoins dans le pernicieux dessein de fomenter la guerre, il a enuoyé vne ratification de vos Majestez, defectueuse en plusieurs poincts, & il a escrit & fait escrire à Monsieur de Turenne, qu'il recherchast tous les moyens d'empescher l'execution du Traité, de peur que nous ne fussions obligez de receuoir les Allemands de son armée au deçà du Rhin, & de leur donner des quartiers en France. Il a pû éuiter cet inconuenient qu'il allegue, concluant en mesme temps la paix auec l'Espagne, & satisfaisant & licentiant ces trouppes estrangeres apres l'execution. Certainement sa presomption l'aueugle, & le rend insensé, s'il croit que les François reçoiuent en payement vne si mauuaise monnoye, sur laquelle l'on voit manifestement imprimé le coin de sa fausse & erronée politique. Que V. M. cõsidere serieusement toutes les actions de cet homme, & elle connoistra clairement, qu'elle n'a point vn plus capital ennemy de son repos, & de celuy de ses peuples, que luy. Sa mauuaise conduite a tellement aliené les Hollandois; & les brauades importunes de ceux dont il s'est seruy chez ces peuples libres, les ont tellement irritez, qu'ils protesterent ne vouloir plus traiter d'affaires auec luy, qui attentoit de les manier comme ses esclaues, & qu'ils estoient prests de se rapporter au iugement du Parlement de Paris touchant la iustice de leur proceder, & les raisons qu'ils auoient de faire la paix separément d'auec la France, nonobstant la garentie, puis que son premier Ministre vouloit la continuation de la guerre, quoy qu'il pust faire vne paix tres-honorable & tres-aduantageuse. Vostre Majesté se peut aussi ressouuenir, que sur la fin de l'année 1647. le Cardinal Mazarin fit venir au Palais Royal Messieurs le Nonce du Pape & l'Ambassadeur de Venise deuant V. M. & les gens de son Conseil, afin de se iustifier deuant eux, & les persuader que vostre Conseil, dont luy seul a le secret & la disposition, auoit tousiours souhaité ardemment la Paix de la Chrestienté, & que toute l'Europe en pouuoit
rendre

rendre tesmoignage. Qu'au contraire, les Espagnols auoient par leurs artifices destourné iusques icy la conclusion d'vn si bon œuure, & que V. M. s'estoit en fin resoluë de relascher de ses propres interests, pour paruenir à vne asseurée vnion & concorde des Princes Chrestiens, & rendre le repos à tous les peuples. Que les Espagnols & Mr de Lorraine insistoient opiniastrément sur la restitution de Nancy, que la France ne pouuoit rendre en l'estat qu'il se trouue à present, veu que ce Prince estoit si auant engagé dans les interests de la Maison d'Austriche. Vostre Majesté se peut aussi ressouuenir de la réponse que fit Mr le Nonce à ce discours du Cardinal; Que l'on ne pouuoit pas dire ny croire que le Roy d'Espagne refusast la paix, veu qu'il accordoit toutes les demandes de vos Majestez; & que les Mediateurs & toutes les parties interessées, qui sont à Munster, en estoient tesmoins. Cette franche & non feinte repartie troubla l'esprit du Cardinal Mazarin de telle sorte, que le dépit qu'il en conceut, parut sur son visage. Mōsieur Nani, Ambassadeur de Venise, s'estant apperceu que Mr le Nonce par la verité de sa response auoit offensé le Cardinal, se contenta de repartir sur la difficulté proposée touchant la restitution de Nancy, & fit ouuerture d'vn expedient, qui fut, Que le Roy estant Maistre de la ville de Nancy, il pouuoit en démolir la fortification, & la rendre en l'estat qu'elle se trouueroit lors de l'execution des articles du Traité. Que la Seigneurie de Venise en auoit vsé de la sorte au temps de la derniere guerre contre le Pape Vrbain VIII. qui auoit basty des forts à Lagoscuro aux frontieres de la Republique, & par elle occupez pendant le cours de la guerre. Preuoyant donc que par la conclusion de la paix il faudroit restituer ces places à sa Saincteté, la Seigneurie les fit démolir & raser, pendant qu'elle en estoit en possession, n'estant pas à propos pour son bien & aduantage qu'elles subsistassent, & comme le Pape se contenta de les receuoir démolies, Mr de Lorraine seroit obligé de mesme à reprendre la ville de Nancy en l'estat qu'il auroit pleu au Roy la reduire au temps qu'il l'a eüe sous sa domination. Est-il pas vray, Madame, que s'il eust fidelement seruy V. M. il auroit pû éuiter les inconueniens qu'il a tousiours opposez à la paix, & qu'en vous donnant des conseils pacifiques, il auroit rendu vostre Regence autant glorieuse & triomphante, que les plus heureux regnes des Rois majeurs deuanciers de vos Maje-

ſtez. Au nom de Dieu, MADAME, qu'il vous plaiſe de faire reflexion ſur la conduite d'vn homme, qui eſt, ou tres-meſchant, ou tres-ignorant, s'il n'eſt l'vn & l'autre enſemble. Apres l'auoir repreſentée à voſtre Majeſté touchant les affaires qu'il a negociées chez les eſtrangers, ie viendray, ſous ſon bon plaiſir, à celles du dedans, qui ſe trouuent reduites à vn déplorable poinct. Qu'il plaiſe à la diuine Bonté d'enuoyer à voſtre Majeſté des inſpirations & des lumieres ſi fortes, qu'elles penetrent au trauers des nuages des infideles & pernicieux conſeils, & de la fauſſe & damnable politique, dont on a voulu obſcurcir ſon entendement & ſa bonté naturelle; afin que ces tenebres d'erreur eſtant diſſipées, dans leſquelles les malins l'ont voulu faire cheminer, & la precipiter en ſuite dans vne ruine inéuitable pour ſauuer leurs intereſts particuliers, elle cognoiſſe que le Roy & Vous eſtes trahis par ceux qui ſous le ſpecieux pretexte de conſeruer ſon authorité, la ruinent entierement. Mais il eſt neceſſaire de décrire premierement à voſtre Majeſté les choſes paſſées touchant le Cardinal Mazarin, & luy remettre deuant les yeux le progrez de ſa fortune. Voſtre Majeſté l'a veu venir à la Cour, & elle ſçait que le Cardinal de Richelieu eſt celuy qui l'a premierement introduit, & a eſté autheur de ſon auancement; Qui eſtant homme tres-entendu aux intrigues du cabinet, & tres-expert en l'art de regner par la fourberie & la violence, dépenſoit largement en eſpions, & corrompoit par argent tous ceux qu'il pouuoit, afin de penetrer iuſques dans les plus ſecrets cabinets de ceux qui luy eſtoient ſuſpects. Le Sr Mazarin (car ainſi s'appelloit-il lors) ayant eſté donné pour Secretaire à Mr Pancirole, Nonce de ſa Saincteté vers feu Mr de Sauoye Charles Emanuel, pendant les guerres de Montferrat, vendit à ce Prince le chiffre de ſon Patron; & par cette inſigne trahiſon ſe concilia la bien-veillance de toute la maiſon de Sauoye, & deuint plus conſiderable qu'il n'eſtoit auparauant. Le credit que le ſieur Mazarin s'eſtoit acquis chez ces Princes, conuia le Cardinal de Richelieu de noüer intelligence auec luy, afin de s'en ſeruir aupres de Monſieur de Sauoye, ſelon le beſoin qu'il en auroit. Et depuis ayant gouſté ſon eſprit, & iugé qu'il eſtoit vn inſtrument propre à le ſeruir dans ſes fourberies continuelles, il l'attacha entierement à ſes intereſts, & luy promit de faire ſa fortune. Outre la conformité de leurs eſprits en cette qualité, il y auoit vne autre

ſympathie entr'eux pour les bagatelles & badineries, auſquelles l'eſprit du Cardinal de Richelieu eſtoit ſujet par interualles. Le ſieur Mazarin, par les bouffonneries naturelles à ſa nation, née pour la Comedie ridicule, a ſouuent donné du plaiſir au Cardinal de Richelieu, pour le diuertir dans les faſcheux retours de ſa melancholie, que luy cauſoient les vapeurs hypocondriaques. Ayant donc reſolu d'auancer le ſieur Mazarin iuſques aux premiers honneurs de la Cour de Rome, afin de l'employer dans les intrigues qui ſ'y paſſent, il veut luy acheter la charge d'Auditeur de la Chambre, & le mettre par ce moyen dans le chemin le plus ſeur pour obtenir le Chapeau. Neantmoins, quelques offres que l'on puſt faire alors, il n'y eut pas moyen de ſurmonter les difficultez que le Cardinal Barberin y oppoſa. Ce coup ayant manqué, il luy procura vne Nonciature extraordinaire en France, en laquelle le ſieur Mazarin ſe comporta pluſtoſt en domeſtique du Cardinal de Richelieu, qu'en Nonce du Pape. Il ſ'habilla en dueil lors de la mort de Madame la Mareſchalle de Brezé, ſœur du Cardinal. Ses entretiens & occupations n'eſtoient pour l'ordinaire qu'à ioüer dans l'anti-chambre & ſ'y entretenir auec les autres courtiſans & creatures de ce Miniſtre. Cette Nonciature finit ſans que le ſieur Mazarin en recueilliſt l'auantage qu'il en auoit eſperé; au contraire, il n'en remporta que la malveillance du Pape, qui ſe tenoit offenſé de la maniere dont il auoit veſcu. Le Cardinal de Richelieu procuroit au meſme temps d'exalter à cette ſupreme dignité de l'Egliſe le P. Ioſeph Capucin, que le Roy auoit nommé à ſa Saincteté, qui pourtant ne pût iamais ſe reſoudre d'adopter ce bon Religieux dans le ſacré College, bien qu'il fuſt le plus celebre & le plus fourbe Capucin qui ait veſcu hors de ſon Ordre depuis qu'il eſt inſtitué. Ces deux pretendans ſe nuiſoient l'vn à l'autre; & encores que l'vn y aſpiraſt comme National, & l'autre comme Italien, le Pape n'ignoroit pas qu'ils dépendoient d'vn meſme Maiſtre. La mort ſubite du Pere Ioſeph, arriuée au mois de Decembre 1638. fit changer de face à cette affaire, & le ſieur Mazarin fut nômé au Pape, pour eſtre promeu en qualité de Cardinal National. Quelque temps apres il retourna en France, & finalement au mois de Decembre 1641. il fut compris dans la promotion. Voſtre Majeſté ſans doute ſe peut reſſouuenir des intrigues qui eſtoient lors à la Cour, & de la part qu'elle y auoit, enſemble ce qui ſe paſſa dans le

voyage du Roy à Perpignan. Le Cardinal de Richelieu se trouuoit lors dans la conjoncture la plus difficile qu'il ait rencontrée en sa vie; en mesme temps malade, & combatu par vn party contraire, assez puissant pour le défaire, si ceux qui en estoient les chefs n'eussent point imprudemment recherché l'appuy des estrangers, auec lesquels on est encores en guerre ouuerte. Et vostre Majesté sçait que les innocens bien intentionnez pour son seruice iusques à la mort, se trouuerent enueloppez dans la mesme ruine que les coupables à la funeste catastrophe de telles intrigues. Le Cardinal de Richelieu assailly de la sorte, iugea qu'il auoit besoin de l'assistance de tous ses amis, & il retint le Cardinal Mazarin, qui estoit prest de partir de la Cour pour s'en aller à Rome. Vostre Majesté peut aussi rappeller dans sa memoire ce qui se passa tout le reste de l'année, iusques au retour du Cardinal de Richelieu à Paris, de la visite dont elle l'honora, & des complimens qu'elle receut de luy. Elle sçait aussi, que depuis qu'il eut pleu à Dieu luy donner des enfans, le dessein du Cardinal de Richelieu, basty sur l'incertaine & debile santé du Roy, qu'il a tousiours esperé de suruiure, estoit de s'emparer de la Regence du Royaume, au prejudice de vostre Majesté & des Princes de la Maison Royale; & cette pensée l'a accompagné iusques à la mort. Mais sur les derniers iours de sa vie, se trouuant extraordinairement extenué par vne longue maladie, la peur de mourir a quelques fois interrompu les pensées de ce qu'il auoit projetté de long-temps; & ses soins se tournerent à donner ordre à la conseruation des siens apres son depart, & à les mettre sous la protection d'vne de ses creatures. C'est pourquoy il recommanda au feu Roy le Cardinal Mazarin, afin qu'il s'en seruist, & le fist chef de son Conseil. Ne croyez pas, Madame, que le Cardinal de Richelieu rendist au Cardinal Mazarin ces offices aupres du Roy, pour auoir recogneu en luy la suffisance & la capacité necessaires à la conduite d'vn si grand Estat. C'estoit l'interest particulier de sa maison & des siens, qu'il vouloit asseurer contre les euenemens ordinaires, qui suiuent le changement de Ministres à la Cour, & principalement lors qu'ils ont esté odieux. Il est impossible de s'imaginer que ce personnage, qui auoit vne cognoissance exacte des affaires de cet Estat, acquise par l'experience de plusieurs années, ait creu qu'vn estranger, ignorant la forme interieure, & les maximes de la

France,

France, qui ne s'apprennent parfaitement que par les naturels François, pût iamais estre vn bon instrument pour sa conduite. L'on peut dire que le Cardinal de Richelieu a eu cette pensée, Qu'ayant peruerty & renuersé la forme ancienne du gouuernement, & changé les maximes de la Monarchie legitime en celles de la tyrannie, pour se conseruer dans son vsurpation, il s'est persuadé que l'establissement de cette violente & tyrannique domination estoit tellement affermy, qu'il ne se trouueroit plus personne en France qui eust assez de courage & de generosité pour s'opposer & la contredire, & qui fust poussé de zele & d'affection pour conseruer & releuer l'authorité Royale & sa patrie, abbatuës par l'aneantissement des loix : & qu'ainsi toutes choses dépendant du caprice & des mouuemens de ce premier Ministre, il n'estoit plus necessaire de sçauoir les loix & maximes fondamentales de l'Estat ; Qu'vn estranger, fust-il Italien, fust-il Arabe ou Turc, estoit assez fort pour soustenir le faix d'vne telle charge. Mais quoy qu'il en soit, il n'a eu pour visée que la manutention des siens en establissant le Cardinal Mazarin. Ceux qui estoient demeurez dans le ministere apres la mort du Cardinal de Richelieu, le consideroient comme creature de leur maistre, & homme de leur faction ; & par les considerations de leur interest particulier ils l'authoriserent pres du Roy ; Le faisant subsister, ils ont esperé deux choses ; la premiere, qu'estant estably en cette place, ils tenoient exclus pour l'aduenir tous ceux qui pouuoient leur donner de l'apprehension ; la seconde, que luy ne sçachant pas les ordres ny les constitutions du dedans, & estant incapable de les apprendre, tant à cause de son humeur & inclination, que de son aage, ils en gouuerneroient & manieroient les affaires auec vn pouuoir absolu, pendant qu'il s'occuperoit aux affaires du dehors, & à ses intrigues de Rome. MADAME, si le personnage à qui V. M. demanda au temps de la mort du feu Roy, si elle se pouuoit seruir vtilement du ministere du Cardinal Mazarin, eust esté autant fidele seruiteur comme elle croid encores, & qu'il eust eu autant d'affection au bien & seruice de V. M. comme il auoit peur de blesser son interest particulier, en heurtant vos sentimens qu'il voyoit se porter à retenir le Cardinal : il auroit aduerty vostre Majesté auec respect, mais auec franchise & generosité, qu'elle ne pouuoit se seruir vtilement d'vn tel homme au dedans de l'Estat. Que c'estoit vne

chose non seulement contraire aux Loix du Royaume, mais aussi de tres-perilleuse consequence : Que c'estoit tesmoigner vn mespris de toute la nation Françoise, comme si elle eust manqué de subjects capables de seruir le Roy & l'Estat : Que ce mespris ne pouuoit que diminuer l'affection, & irriter les personnes nées pour aspirer aux premieres charges & dignitez du Royaume, par le droict de leur naissance & de leur suffisance : Que ceux qui auoient embrassé les interests de vostre Majesté pendant ses souffrances, luy seroient plus fideles & plus affectionnez à son seruice, & au bien de l'Estat, que ceux qui l'auoient violemment persecutée. Ie veux croire que le Roy defunct iugea que le Cardinal Mazarin seroit vn sujet propre à le seruir dans ses affaires; & bien que le Cardinal de Richelieu luy fust deuenu insupportable, pour auoir vsurpé & attiré à soy toute l'authorité Royale, il eut toutefois esgard à sa recommandation, ne penetrant pas ses intentions, & ne s'arrestant qu'à la superficie & vaine apparence de l'esprit du Cardinal Mazarin, qu'il fit entrer dans ses Conseils; & par la suggestion de ceux qui fabriquerent cet instrument testamentaire de Regence si injurieux à vostre Majesté, le Roy luy donna tant de part au gouuernement du Royaume, que peu s'en falut qu'il ne fust proclamé Patriarche. Mais, MADAME, la suite du temps eust bien tost détrompé le feu Roy, dont les inclinations alloient à la paix; & il eust banny de son Conseil & de ses affaires cet ignorant & malicieux broüillon : Et vostre Majesté experimente aujourd'huy par tant de malheureux euenemens, quel est le talent du Cardinal Mazarin, & que sa politique renfermée dans la fourberie continuelle & inexecution de toutes choses, n'est que pure charlatanerie; par laquelle si vostre Majesté ne le préuient, il rendra le Trosne de la Royauté vn Theatre de charlatan, & conuertira les Conseillers & Ministres d'Estat en bouffons; Et finalement vos pauures subjets spectateurs de telle infamie, ne la pouuant plus supporter, exciteront vn tel murmure & clameur, qu'il en pourra reussir de tres-grands scandales. MADAME, permettez-moy que ie supplie tres-humblement V. M. de considerer la conduite que ce personnage a tenuë, depuis qu'il a pleu à vostre Majesté l'honorer d'vn employ, dont il s'est monstré entierement indigne. Il a esloigné du maniement & du secret des affaires les plus habiles & experimentez, mesme ceux de sa faction, qui eussent pû par leur in-

telligence & experience luy donner des aduis & conſeils tres-vtiles, & il leur a ſubſtitué des ſubjets qui ſe font cognoiſtre par leurs ouurages, ne paroiſſant en leurs eſcrits aucun traict digne de la Majeſté Royale. Il a appellé à la direction des Finances vn homme corrompu, & de long temps diffamé pour ſes fripponneries & débauches, voleur infame, qui auoit éuité le gibet, qu'il auoit merité pour vn larrecin commis en l'exercice de la charge de l'Argenterie. Ses plus familiers & ſes emiſſaires ſont cogneus à toute la terre par leur ſceleratesſe & corruption de mœurs; contre laquelle les plus ſages Legiſlateurs ne pourroient trouuer de preſeruatif qu'en retrenchant telles peſtes de la ſocieté ciuile. Le Cardinal Mazarin ſçait bien que feu Monſieur le Duc d'Atri Comte de Chaſteau-Villain, l'a aduerty qu'il ſe concilioit beaucoup de haine & d'enuie, ayant pour familiers & amis plus priuez, les plus meſchans & les plus ſcelerats qui ſoient en France, & qu'il luy ſeroit tres-expedient pour ſon honneur & ſa reputation de les eſloigner de ſa perſonne. Il ne repliqua autre choſe, ſinon qu'il les auoit trouuez en cette place; raiſon tres-friuole, & qui perſuade pourtant qu'il ſymboliſe auec eux en ſes mœurs & inclinations. Cependant, MADAME, l'on peut aſſeurer à V. M. que ſes familiers & camarades, meſchans & infideles, ruſez & mocqueurs, font des riſées de luy & de ſes actions, iuſques à le traiter de fat & de badin. Ils l'ont ſouuent ouy parler d'affaires importantes dans le ieu; tirant vne carte de prime il s'eſt expliqué ſur des reſolutions qu'il prenoit ſur l'heure, combien que telles affaires ne peuuent eſtre tenuës trop ſecretes. Pluſieurs fois il a fait ſes lettres & ſes dépeſches ſur vne table, cependant que dans la meſme chambre l'on ioüoit ſur vne autre. Ses diuertiſſemens ordinaires ſont le berlan & ieux de hazard. Il applique ſon eſprit à faire commerce de pierreries, ſe ſeruant de l'Abbé Mondin pour ſon cenſal & couratier qui en fait la vente. Et comme bien inſtruit dans le negoce, qu'il a appris pendant qu'il tenoit la caiſſe d'vn Banquier à Milan, il a depuis deux ans fait acheter en Portugal pour quatre cens mil eſcus de diamans, dont le plus eſtimé n'en vaut pas mil, afin d'en pouuoir faire plus facilement le débit. Il les reuend cherement à V. M. lors qu'elle veut faire quelque preſent aux eſtrangers: ainſi il oſte aux Orfevres & Ioalliers de Paris le moyen de faire quelque profit de leur art & negoce; & en meſme

temps il se rend odieux, faisant vn trafic indigne de sa profession. De plus, il les donne pour argent comptant à ceux à qui il est deû des voyages, & autres dépenses qui se payent à l'Espargne; d'où il recouure le payement sur des ordonnances, au double & au triple de la valeur des diamans qu'il a donnez, faisant vn gain deshonneste sur vos subjets & sur vos finances. Dans la distribution mesme des Benefices, il fait vn trafic iusques icy non pratiqué, ne donnant les Eueschez qu'à ceux dont il peut tirer quelque Abbaye, pour en disposer en faueur des estrangers; & ainsi il oste à plusieurs de nos Prelats les moyens de soustenir leur dignité. Vous estonnerez-vous, Madame, du peu de soin & d'attention qu'il apporte à l'expedition des affaires, puis qu'outre qu'il est ignorant & timide, & en suite irresolu, il n'a l'esprit attaché qu'aux bagatelles & choses basses? Il n'est ny graue ny serieux, grand parleur, & pourtant homme sans parole. Il est sans foy & sans honneur, & iusques icy il n'a tenu ses promesses à qui que ce soit; & sans considerer meurement les paroles qu'il donne, il s'est engagé en mesme temps à trois differentes personnes de haute condition, par la promesse faite en particulier à chacun du gouuernement d'Alsace. Il est nay si enclin à la fourberie, qu'il ne se contente pas d'en tromper vn seul; & il auroit creu mal employer ses artifices, s'il n'auoit pris les trois dans vn mesme coup de rets. De ces mauuais principes sortent du matin au soir les ordres contraires sur vne mesme affaire, & toutes se perdent malheureusement. Les Ministres de V. M. aux pays estrangers, attendent plusieurs mois responses à leurs depesches, & ses resolutions. Les armées perissent par defaut de payement, pendant qu'il ioüe les millions, ou qu'il desseigne l'emmeublement d'vne chambre, la disposition d'vn buste ou d'vn cabinet d'Allemagne, ou l'ordre d'vne cheminée, qu'il a fait refaire iusques à quatre fois sur quatre differens desseins qu'il a forgez, pour se faire croire aussi excellent Architeque que Politique. Cependant le Royaume est tombé dans la confusion que nous voyons auec horreur, & nous tremblons de iuste crainte & apprehension, nous representant le bouleuersement general de l'Estat qui peut s'ensuiure. Plus vostre Majesté examinera la mauuaise & pernicieuse conduite de ce Cardinal, plus elle la blasmera sans doute, & la detestera tout ensemble. L'origine de la guerre ciuile qui s'allume dans ce Royaume, si V. M. par sa pru-

dence

dence & bonté n'y apporte bien toſt le remede, vient de la diſſipation prodigieuſe des Finances, dont il y a eu des ſommes immenſes maniées par Cantarini Banquier ordinaire du Cardinal Mazarin, & Italien comme luy; les papiers duquel font foy qu'il en a diſpoſé iuſques à vingt-ſept millions de liures portez en dépenſe pour les affaires de V. M. & autres ſept millions, dont le Cardinal a diſpoſé, & les a fait paſſer en Italie. Choſe inoüye, & deſordre abominable, qu'vn eſtranger qui n'a preſté aucun ſerment au Roy ny à ſes Officiers, ait la diſpoſition de ſes finances. Ce qui ne peut auoir eſté fait que par la colluſion du ſieur d'Emery, qui outre ce deſordre en a continué encore vn autre depuis quelques années, mettant les Tailles en party, & donnant vn benefice de remiſe exceſſiue au Partiſan ſon aſſocié; lequel ſous le pretexte d'auances imaginaires, a encore exigé des intereſts & vſures ſi exorbitantes, que les Finances qui reuiennent liquides dans les coffres de V. M. ont eſté reduites de cent à cinquante-cinq tout au plus, le Partiſan ayant gagné quarante-cinq & plus pour cent. Ce deſordre introduit lors que les Tailles ont eſté miſes en party, a ruiné les villes & la campagne, dautant que les Intendans, la pluſpart penſionnaires des Maltoſtiers, & leurs Secretaires Greffiers des commiſſions ont exigé, ſous pretexte des frais & de dépenſes, des ſommes peu moindres que la Taille, & les compagnies de Fuzeliers ont deſolé & deſerté la campagne. Ainſi les ſubjets de V. M. reduits à la derniere miſere, ſont hors d'eſtat de pouuoir vous ſecourir, & en meſme temps les plus clairs & liquides deniers de voſtre Eſpargne ſont conſumez par les vſures des Partiſans. Il ſe preſente icy aux yeux de toute la France vn monſtre prodigieux. D'Emery, pour ſe garentir de la recherche & punition de ſes crimes de peculat & diſſipation des finances, a fait ſes complices les principaux de la Cour, qui allechez par le gain de quinze pour cent par an (& pour vſer des termes d'vn Courtiſan vſurier, de trente pour cent à ceux qui approchent les Dieux, c'eſt à dire les Miniſtres) ſe ſont laſchement & vilement abandonnez à cet infame crime d'vſure. L'on ne doit pas s'eſtonner ſi pluſieurs harpies de la Cour, gens éleuez de la boüe & de la lie du peuple, commettent des actions conuenables & proportionnées à leur extraction; mais qui peut voir, ſans s'eſtonner & ſans gemir, que ceux que leur naiſſance deuroit eſleuer à des penſées nobles & genereuſes, proſtituent leur nobleſſe & leur

honneur pour l'appetit d'vn gain deshonneste? Vostre Majesté a entendu les tres-humbles remonstrances qui luy ont esté faites sur cet enorme desordre, par son Parlement de Paris, qui ayant mis au iour la dissipation & la volerie commise dans vos Finances, & découuert la turpitude de ces vsuriers, les a reduits au desespoir; Car ils craignent de perdre tout ce qu'ils ont à present dans ces prests, & apprehendent de ne pouuoir à l'aduenir continuer le brigandage public, authorisé & exercé par les Ministres, qui ne pouuant iustifier leur administration, veulent oster aux Magistrats la connoissance de leurs crimes. C'est la cause de la haine mortelle qu'ils ont conceüe contre vostre Parlement, auquel, & à vostre bonne ville de Paris, ils ont fait declarer la guerre par V. M. qu'ils ont malicieusement fait tomber dans le piege. Quand il luy plaira faire à loisir reflexion sur le pernicieux conseil auquel elle s'est laissée surprendre, souffrant que de nuict honteusement & furtiuement l'on l'enleuast auec le Roy, elle cognoistra que le Cardinal Mazarin & les autres Ministres ses complices l'ont perfidement trahie. Elle verra clairement & iusques au fond de l'ame de ceux de son Parlement les bonnes intentions qu'ils ont eües, en proscriuant par leur Arrest l'autheur de nos desordres, & l'incendiaire qui veut embrazer ce Royaume par les feux d'vne guerre ciuile. Elle luy sçaura bon gré quelque iour, & aux Princes & grands Seigneurs qui se sont rendus chefs des armes pour faire executer cet Arrest, de ce qu'ils se seront opposez au cours de la violence & du brigandage public. & de ce qu'ils auront conserué les veritables interests du Roy & du Royaume contre celuy des particuliers, qui ont accumulé des richesses prodigieuses aux dépens de l'Estat, & qui veulent auiourd'huy faire courre risque au Royaume, & vous obliger de le mettre au hazard de se perdre pour les conseruer. C'est icy, MADAME, qu'il faut representer à V. M. ses veritables interests, & les distinguer de ceux du Cardinal Mazarin & de ses Partisans. La conseruation de la Monarchie est le seul & vnique interest du Roy; elle dépend de la bonne correspondance entre le Souuerain & les subjets; celle-cy se maintient par l'obseruation des loix, lors que l'authorité supreme s'employe à leur faire rendre la iustice, & les defendre de l'oppression, & les retenant dans l'obeïssance, les conserue en sorte qu'ils puissent secourir l'Estat, & que par leur assistance & concours auec le Prince, ils

seruent à garentir le Royaume contre les assauts de la mauuaise fortune. L'interest du Roy consiste à ne point subuertir les anciens ordres, & à maintenir les loix fondamentales de son Empire, estant indubitable & infaillible que la Monarchie ayant esté fondée & subsistant sur ces vieilles maximes, il faut ne s'en point departir pour la faire durer. Et c'est vne erreur de croire qu'vn Prince legitime, & bien reconnu par ses subjets, releue son authorité en destruisant les establissemens anciens, qui ont fait subsister ses predecesseurs. Il importe aussi pour la conseruation de l'authorité Royale d'en bien vser, & ne la point faire seruir à se destruire soy-mesme. Cette authorité Royale se maintient principalemẽt en son lustre par le soin qu'apportent les Magistrats, & sur tout les Parlemens, à la faire reuerer par les plus grands & plus puissans Seigneurs, aussi bien que par le peuple: & leur authorité souueraine, emanée de celle du Roy, regle tous les differens, assoupit les guerres ciuiles, & tient tous les subjets dans leur deuoir. Pour expliquer à V. M. la difference de ces veritables interests de l'authorité Royale, & de ceux d'vn vsurpateur, ie luy representeray icy la forme du gouuernemẽt introduite par le Cardinal de Richelieu, & les moyẽs dont il s'est seruy pour y paruenir, qui sont les mesmes que ceux que les vsurpateurs ont tousiours employez pour s'establir, & ruiner l'authorité legitime. Il auoit perdu tout respect pour les loix diuines & humaines, & par vne nouuelle Theologie digne du precurseur de l'Antichrist, il auoit par surprise persuadé le Roy defunct de demander vn Bref au Pape Vrbain VIII. par lequel il luy fust permis sans blesser sa conscience de faire mourir ceux qu'il croiroit estre coupables, sans les ouyr, & sans aucune forme ny figure de procez. Le Cardinal de Bagni, bien qu'à regret, le demanda à sa Saincteté, qui le refusa, déplorant la misere des François tombez sous la tyrannique domination de ce Cardinal. Tous les ennemis duquel, & tous ceux qui gemissoient sous son oppression, se fussent trouuez enueloppez dans le crime, & eussent esté massacrez dans les cachots & les prisons par les bourreaux domestiques de ce furieux. Il ne trouuoit rien de si contraire au cours impetueux de son ambition, que les anciens establissemens de la Monarchie; c'est pourquoy il a fait tous ses efforts pour les renuerser, & sur tout l'authorité des Parlemens luy estoit suspecte, dautant qu'il sçauoit que ces illustres Compagnies s'estoient tousiours opposées aux vsurpa-

teurs, pour conseruer les Rois legitimes. Qu'estans les depositaires des Ordonnances & des Loix de nos Souuerains, ils auoient aussi empesché les innouations que les Ministres d'Estat corrompus ont voulu introduire au prejudice du Roy, de la conseruation de son Royaume, & de ses subjets. Pour executer son dessein contre les Parlemens, il s'est seruy de toutes les voyes de faict & de violence que l'on a veües. Il a traduit au Conseil Priué toutes les affaires, pour monstrer à tout le monde, & aux Grands principalement, que l'on pouuoit se passer d'eux, & que c'estoient des corps inutiles; lequel pernicieux establissement a renuersé toute la iustice, & a causé de tres-grandes ruines, & desordres entre les subjets du Roy. Il les a interdits, & est passé iusques à tel excez de fureur que de declarer illegitime la Regence de la feüe Reyne Mere Marie, ayant par Lettres patentes publié que le Parlement s'estoit attribué vn pouuoir qu'il n'auoit pas de la declarer Regente. Vôtre Majesté sçait l'interest qu'elle a de faire cõdamner telle fausse maxime, contraire à nos loix, à la iustice, & à ce qui a esté pratiqué. Son intẽtion estoit d'vsurper sur vous la Regence, & éloigner les Princes de la maison Royale de l'administration de l'Estat. N'eust-il pas l'audace d'en faire exclurre le premier par acte public enuoyé au Parlement? Et ce Prince peut il s'asseurer qu'il en fust demeuré là, & qu'il ne l'eust point en suite fait declarer incapable de la Couronne? Il a violé la foy publique autant de fois qu'il a fait contracter le Roy auec ses subjets. Il a diuerty & volé le fonds du payement des rentes constituées par nos Rois aux particuliers, qui perdent leur principal & leur reuenu. Il a rauy les gages de tous les Officiers, & leur a osté la fonction de leurs charges par des commissions extraordinaires, & comme vn vsurpateur declaré qui aspire à la souueraineté, il a ruiné les villes & la campagne, pour demeurer seul la force à la main. Pour cela aussi s'estoit-il rendu le maistre des places fortes, de l'Artillerie, des Armes & des Finances. En fin pour ruiner & abbatre tout ce qui pouuoit s'opposer en France au dessein qu'il auoit d'establir sur le throsne Royal quelqu'vn de sa posterité, il traicta à Narbonne auec le Mareschal Horn pour l'entretien d'vne armée de vingt-cinq mille estrangers, dont ce Suedois deuoit estre le General, & pour l'armement desquels iusques au nombre de trente mille, il auoit fait vn magazin dans sainct Martin des Champs, dont on a
trouué

trouué les restes en cette derniere occasion. Et ne doutez point, Madame, que cet esprit vaste & ambitieux n'ait eu les pensées de Charles Martel, ayant tant de facilité & de moyens pour l'execution d'vn tel dessein. Vous pouuez croire asseurément, Madame, que le Cardinal de Richelieu a eu cette pensée, ne luy restant que le tiltre de la Royauté à vsurper, en ayant desia tout l'effect, & ayant aneanty & abbatu tous les Princes qui demeuroient dénuez de moyens pour luy resister. Il auroit pratiqué alors le conseil qu'il auoit voulu donner à Monsieur l'Electeur de Saxe en l'année 1630. qui fut reietté par ce Prince sagement & genereusement. V. M. ie m'asseure, n'aura pas desagreable d'entendre quelle estoit cette proposition. Le Cardinal de Richelieu enuoya le Marquis de Feuquieres, allié du Pere Ioseph, vers ce Prince, pour negocier auec luy, & dans l'instruction qu'il luy donna, l'vn des principaux poincts estoit, de persuader à Monsieur l'Electeur qu'il ne comparust point à la Diete de Ratisbonne, & qu'il empeschast par ce moyen l'élection du Roy des Romains; qu'il deuoit pretendre à se faire Roy de Germanie, abolissant le tiltre & la qualité d'Empereur, & ruinant la maison d'Austriche; & que pour luy rendre facile l'execution d'vn si haut dessein, le Roy, dont il cognoissoit les forces, l'aideroit puissamment à le rendre maistre absolu de l'Allemagne, & à cette fin l'assisteroit pour ruiner tous les Princes, & les anciens establissemens de l'Empire. L'Electeur receut cette proposition chimerique auec des ressentimens d'indignation, & il dit au Marquis de Feuquieres qu'il ne croiroit iamais que le Roy en fust l'autheur, veu qu'elle estoit si detestable, & que certainement elle ne pouuoit venir que de ce meschant & scelerat Cardinal de Richelieu. Qu'il estoit si esloigné de penser à aucune innouation des anciens establissemens qui sont dans l'Empire, qu'il auoit tousiours detesté Iules Cæsar, qui auoit renuersé l'Estat de la Republique Romaine, & tyrannisé sa patrie. Qu'il vouloit employer tous ses soins pour la manutention de l'Estat Politique estably depuis tant d'années, & qui duroit iusques alors. Qu'il sçauoit bien que telles innouations ne pouuoient se faire sans la totale ruine de tous les membres de l'Empire, dont il estoit l'vn des principaux, & qu'il se contentoit d'estre ce que Dieu l'auoit fait naistre. Il adiousta, transporté de colere & d'indignation, que sans estre Roy de Germanie il s'estimoit autant que le Roy de

France, dautant qu'il pouuoit estre Empereur. Qui peut douter, MADAME, que le Cardinal de Richelieu ayant renuersé tous les ordres, & ruiné toutes les maximes fondamentales du gouuernement de cet Estat, n'ait eû le dessein de bastir sur ces ruines vne nouuelle domination, d'vsurper la Royauté, & de la transmettre aux siens? Ainsi, MADAME, les Ministres de la qualité du feu Cardinal de Richelieu, vsurpateur de l'authorité Royale, veritable autheur de nos desordres & confusions, & son imitateur le Cardinal Mazarin, trop foible en esprit & en moyens pour perpetuer la tyrannie de son Maistre, ont des interests entierement opposez & contraires à ceux du Prince & de sa conseruation. Ils sont vsurpateurs de cette authorité, & comme tels, pour regner selon leur passion, ils veulent renuerser tous les anciens ordres de l'Estat. Ils s'efforcent d'abbatre les principaux soustiens de l'authorité Royale, qui sont les Parlemens. Ils veulent ruiner ceux qu'ils soupçonnent de ne pas fauoriser leurs desseins, & ne le pouuant legitimement faire, ny de droict, ils subuertissent les formes ordinaires de la iustice, ils introduisent vne nouuelle iurisprudence, pour rauir impunément les biens du public & des particuliers. Contre les Loix & les Ordonnances ils retiennent les innocens plusieurs années prisonniers, leurs passions & leurs caprices sont les seules loix qu'ils veulent establir. Pour toucher quelques poincts des affaires presentes, ie diray franchement & auec respect à V. M. que ce n'est pas l'interest du Roy d'auoir au grand preiudice de ses Finances racheté des rentes pour plusieurs millions au denier quatorze, qui ont esté acquises au denier trois des pauures particuliers par des gens puissans en authorité, & qui ont receu des deniers du Roy le quintuple & plus du prix de leur achat. Si le Cardinal eust eû de la probité, & de l'affection au bien du Roy & de son Royaume, & qu'il eust esté capable d'affaires, il auroit fait tourner au profit de sa Majesté ces remboursemens de rentes, qui ont causé vn preiudice tres-notable aux affaires de l'Estat. Les vsures illegitimes & damnables qui ont reduit les subjects du Roy à mendicité, & ont espuisé ses finances, sont-elles vtiles à la manutention de l'authorité Royale? & pour maintenir ceux qui les ont exercées, voudroit-on faire la guerre? Ce n'est point exalter l'authorité du Roy que de traduire des accusez d'vn Parlement à des Commissaires, n'y d'en choisir pour faire leurs procez; ç'a esté pour establir celle

du Cardinal de Richelieu, qui vouloit les faire perir par les suffrages de Iuges choisis à sa poste. Et depuis peu la dereglée & mauuaise procedure tenuë contre Monsieur le Mareschal de la Mothe-Houdancourt n'estoit à autre fin, que pour satisfaire à la passion de vengeance du Cardinal & de ses creatures & partisans, & non pour conseruer l'authorité Royale. Les illusions continuelles qui se font à la iustice dans le Conseil priué, d'où il sort sur vne mesme affaire deux Arrests differens du soir au matin, ne fortifient point l'authorité du Prince, ouy bien celle que le Chancelier veut iniquement vsurper, qui pour son interest particulier, & pour s'agrandir à la foule & oppression des subjects du Roy, abuse des euocations, retient au Conseil la cognoissance d'affaires entre particuliers, qui de droict appartient aux compagnies reglées. D'vne compagnie illustre, autrefois composée de ceux qui auoient esté employez dans les Ambassades, & aux affaires les plus importantes au dedans & au dehors, il en a faict vne cohuë, dans laquelle il a admis toutes sortes de gens, iusques à ses Academistes. De cette sorte il a auili vne qualité que nos Roys donnoient pour de grandes recompenses. Distinguez, s'il vous plaist, MADAME, les interests du Cardinal Mazarin, du Chancelier, & de tous les vsuriers Partisans qui obsedent V. M. d'auec ceux du Roy vostre fils. Ne perdez pas son Royaume pour vouloir sauuer par l'authorité Royale ceux qui en abusant iournellement la ruinent. Considerez vos propres interests, & que V. M. ne demeure point ferme dans la resolution de retenir le Cardinal Mazarin, quand mesme il auroit bien seruy, & fait le contraire de ce que nous sçauons. Il est non seulement inutile à V. M. mais tres-nuisible. Il ne dépend plus d'elle, mais de Monsieur le Prince, qui a entrepris sa protection pour se rendre le Maistre de toute la Cour, & qui chassera le Cardinal lors que son interest le voudra. Cependant ce Ministre sera obligé de consentir à toutes ses pretentions & demandes, & V. M sera forcée de s'y accommoder. Vous sçauez que l'esprit actif & ambitieux d'vn grand Prince peut se proposer de grandes choses, & que le desir de commander fait faire d'estranges projects. Le plus grand honneur que V. M. peut remporter de sa Regence, & le plus asseuré establissement qu'elle puisse faire pour sa manutention, est de rendre le Royaume entier & en paix au Roy son fils. Que V. M. ne donne point sujet à ceux qui l'approcheront apres sa majorité, de luy ren-

dre de mauuais offices, ny des pretextes d'aliener son esprit de vous; ce qu'ils pourroient faire, luy monstrant que V. M. a eu les interests de ses seruiteurs infideles en plus grande recommandation que les siens propres & de son Royaume. Pensez serieusement, MADAME, aux reproches que le Roy pourroit vous faire estant majeur, si pour soustenir vn homme detesté de tout le monde, vous donnez commencement à la ruine de la Monarchie. Iettez encore les yeux, MADAME, sur les presens deportemens du Cardinal, & V. M. découurira que cette guerre ne se fait point pour la conseruation de la Majesté Royale, mais pour la personne de cet homme desesperé, & pour faire subsister les restes de la faction du Cardinal de Richelieu, puis que les principaux postes d'autour de cette ville sont commis à la garde de ceux qui ont esté ses esclaues, ou qui se sont engagez par alliance dans ses interests. Il se confie seulement aux Italiens, Polonnois, & Allemans, qui ruinent l'heritage du Roy; & il esloigne les François, ausquels, & auec raison, il ne peut prendre confiance; estant vray-semblable que la patience de la meilleure & plus saine partie de ceux qui iusques icy l'ont suiuy, se conuertira en fureur contre luy, ne pouuans sans blesser leur conscience, consentir plus long temps à la ruine de leur patrie pour les interests particuliers d'vn si pernicieux homme. Au reste, MADAME, la guerre ciuile dans laquelle nous nous engageons ensensiblement, n'est plus la querelle particuliere du Parlement & de la ville de Paris; elle est commune à tous les Parlemens du Royaume, à tous les peuples, & à la plus grande partie des Princes & grands Seigneurs. Si V. M. neglige d'esteindre ce feu dans sa naissãce, il ne sera plus en son pouuoir de l'estouffer. Il suruiendra cent accidens qui à la verité feront changer de face à cette affaire, mais qui la perpetueront. Il est encore au pouuoir de V. M. de preuenir tant de malheurs & de desastres; & en retenant la violence & l'effort du mauuais genie qui s'efforce de ruiner cette Monarchie, vous rendrez vostre Regence d'autant plus illustre, que par vn coup de prudence extraordinaire V. M. monstrera qu'elle est la plus digne Regente qui ait encores gouuerné cet Estat. Que V. M. ne se laisse point surprendre aux fausses relations des flatteurs, qui n'ayant plus de resource qu'en la ruine & bouleuersement du Royaume, luy representent les choses tout autrement qu'elles ne sont, afin de l'embarrasser dans vne funeste guerre. Les Princes,

les

les Parlemens, les grands Seigneurs, & les peuples sont vnis & en bonne intelligence & concorde. Paris est en estat de se defendre contre l'armée des vsuriers Partisans, & leur Generalissime le Cardinal Mazarin. Nostre defense est iuste & legitime; nous demandons nostre Roy que l'on nous a rauy de nuict, & nous sommes armez pour sa conseruation & celle de son authorité. V. M. ne void-elle pas les precipices qui l'enuironnent, & dans l'abysme desquels elle ne peut éuiter de tomber, si elle ne retourne dans le chemin d'vne bonne & seure pacification? Nous sommes en guerre ouuerte auec les estrangers, ausquels nos diuisions ouuriront les portes de vos villes, & l'entrée de vos Prouinces, V. M. doit auoir l'affection de mere pour le Roy, & de Reyne Regente pour l'Estat; elle est obligée d'abandonner toutes les autres choses pour celles-cy. Nous ne pouuons croire que V. M. voulust suiure les abominables conseils que l'on nous asseure auoir esté pris par le Cardinal Mazarin, & que pour ruiner l'heritage du Roy vostre fils, vous eussiez la pensée d'abandonner aux ennemis les aduantages que nous auons remportez sur eux au prix de tant de sang & d'argent. Nous estimõs V. M. trop bonne & pieuse mere & sage Reyne, pour croire qu'elle soit susceptible de telles impressions & si funestes conseils, ny qu'elle voulust faire perdre au Roy par vn infame traicté ce que l'on a pû conseruer par vne paix honorable à la France. Il n'y a qu'vn moyen de restablir les choses; Que V. M. renuoye le Cardinal Mazarin en Italie, où il a fait transporter plusieurs millions de vos Finances, & de celles de vos peuples; qu'il ioüisse des delices & des voluptez aux despens de la France, de laquelle il a tant tiré de sang & de larmes pendant son ministere. Qu'elle s'establisse vn conseil de personnes experimentées, vertueuses & genereuses, esloignées de l'auarice & de la rapacité; non violentes, mais fermes pour prendre des deliberations salutaires à l'Estat. Qu'ils soient hommes plus attachez aux interests du Royaume, qu'aux leurs propres. Qu'elle banisse de la Cour & du Conseil le nom & la fonction de premier, ou plustost vnique ministre; veu que c'est vn establissement qui conduit à la tyrannie, qui ouure le chemin aux vsurpateurs, & qui a déthrosné la premiere race de nos Roys, les premiers & vniques ministres ayant esté suiuis par les peuples, & esleuez à la Royauté à cause de la nonchalance des Princes. Qu'elle extermine de la Cour cette race de

gens qui y fomentent la corruption. La Politique du Cardinal de Richelieu (autant vtile à la verité à vn vſurpateur, que pernicieuſe à vn Prince legitime) & de toute ſa faction qui a reduit les choſes en ce malheureux eſtat, doit eſtre abolie, & ſa memoire condamnée. La France ne manque pas de ſubjets capables, quoy que publient les Diſciples & Partiſans du Cardinal de Richelieu, qui accouſtumez à tyranniſer vos peuples voudroient perpetuer leur regne. Ces gens-là nourris dans les maximes corrompuës de leur maiſtre, n'apprehendent rien plus que de voir dans voſtre conſeil & dans le maniement des affaires, des hommes de vertu & de probité, & qui ſoient vrayement genereux. Qu'il plaiſe à la diuine Bonté, MADAME, illuminer V. M. par les rayons d'vne ſainɛte inſpiration, & recompenſer ſa pieté & deuotion en la confirmant dans vn bon & ferme propos de remedier à nos deſordres, afin que voſtre Regence reüſſiſſe glorieuſe & triomphante. Ce ſont les ſouhaits de celuy qui eſt,

MADAME,

De Voſtre Majeſté le tres-humble, & tres-obeïſſant ſubjet & ſeruiteur, LE SOLITAIRE.

Du Deſert, le 1. Fevrier 1649.